



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 16 NOVEMBRE 2023**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt trois, le 16 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 10 novembre 2023, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de la Maire, Mme Corrine OLLIVIER.

**Secrétaire de séance : Ophélie TAIRET**

**ORDRE DU JOUR**

<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>166</b>	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du Conseil municipal	La Maire
<b>167</b>	Assemblées – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 05 octobre 2023	La Maire
<b>168</b>	Finances – Budget principal de la Ville et budgets annexes – Adoption du règlement budgétaire et financier	La Maire
<b>169</b>	Finances – Budget principal de la Ville et budgets annexes – Fixation du seuil de rattachement des charges et des produits à l'exercice	La Maire
<b>170</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Exercice 2023 – Décision modificative n°2	Jill GAUCHER
<b>171</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif des eaux usées – Exercice 2023 – Décision modificative n°2	Jill GAUCHER
<b>172</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif des eaux usées – Service de l'eau potable – Acquisition des parcelles cadastrées AW99 appartenant à Monsieur Philippe PORTIER et AW75 appartenant à Monsieur Jacques MASSON	Jill GAUCHER
<b>173</b>	Direction générale – Attribution concession d'aménagement unité de production de restauration collective	Jill GAUCHER

<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>174</b>	Transport Urbain – Contrat de délégation de service public des transports urbains – Rapport d’activité 2022 de la société des transports urbains de Vierzon (STUV)	Jill GAUCHER
<b>175</b>	SEM.VIE – Compte rendu annuel d’activités pour l’exercice 2022	Franck MICHOUX
<b>176</b>	SEM.VIE – Équipement cinématographique – Convention de concession avec la SEM.VIE – Approbation du compte rendu annuel d’activités pour l’exercice 2022	Franck MICHOUX
<b>177</b>	SEM.VIE – Bâtiment B9 – DGFIP – Convention de concession avec la SEM.VIE – Approbation du compte rendu annuel d’activités pour l’exercice 2022	Franck MICHOUX
<b>178</b>	Direction générale – Gestion en flux de la réservation de logements – Autorisation de signature de la convention à venir	Franck MICHOUX
<b>179</b>	Affaires scolaires – Scolarisation hors commune de résidence – Participation de la Ville aux frais de scolarisation sollicités par la commune de Bourges pour l’année scolaire 2022-2023	Toufik DRIF
<b>180</b>	Direction Générale – Extension du dispositif de vidéo-protection	Zakaria MOUAMIR

## **DEL23/166 – ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **La Maire**

Vu la délibération n°DEL23/63 en date du 22 juin 2023, portant délégation du Conseil municipal à la Maire pour prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

J'ai été amenée à prendre les décisions suivantes :

- DEC23/96 – Direction Générale – Décision d’attribution d’une aide à la transmission et à la création de commerce de proximité «Institut de beauté Riviera»,
- DEC23/97 – Théâtre Mac Nab – Convention de partenariat culturel 2024 entre la Ville et le Conseil Départemental – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental,
- DEC23/98 – Convention d'occupation temporaire de La Décale par la compagnie Adréalyne,
- DEC23/99 – Convention d'occupation temporaire de La Décale par l'Association Breaking Journey, et la liste des marchés,
- DEC23/100 – Théâtre Mac Nab – création d'une sous-régie pour le spectacle de Mikrokosmos à l'église Notre-Dame le 26 novembre 2023,
- DEC23/101 – Théâtre Mac-Nab – Modification de la régie de recettes,

- DEC23/102 – Théâtre Mac-Nab – Dissolution de la sous-régie pour le spectacle de Mikrokosmos à l'église Notre-Dame le 13 novembre 2022,
- DEC23/103 – Communication – Dissolution de la régie de recettes,
- DEC23/104 – Communication – Dissolution de la sous-régie de recettes,
- DEC23/105 – Foncier – Acquisition de parcelles,
- DEC23/106 – Foncier – location temporaire d'un terrain communal à monsieur Fabrice VENAMBRE,
- DEC23/107 – Foncier – location temporaire d'un terrain communal à monsieur Maurice MORIN,
- DEC23/107 – Foncier – location temporaire d'un terrain communal à monsieur Maurice MORIN,
- DEC23/108 – Direction Générale – Demande de subvention auprès de la Région Centre Val de Loire pour l'acquisition d'un vélo cargo,

et la liste des marchés.

### **DEL23/167– ASSEMBLÉES – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 OCTOBRE 2023**

#### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal en date du 05 octobre 2023.

#### **ADOPTÉ PAR :**

23 voix Pour : M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

10 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. JACQUET), Mme CHAUVET, (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. DUMON (donne pouvoir à Mme MION), Mme KAOUES, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme PIÉTU-AGEORGES), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. KALKIN (donne pouvoir à M. PERRINET).

2 absents : M. LHONNEUR, M. BERNARD.

### **DEL23/168 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET BUDGETS ANNEXES – ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER**

#### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le règlement budgétaire et financier ci-joint pour les exercices de 2024 à 2026.

### **ADOPTÉ PAR :**

23 voix Pour : M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

10 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. JACQUET), Mme CHAUVET, (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. DUMON (donne pouvoir à Mme MION), Mme KAOUES, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme PIÉTU-AGEORGES), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. KALKIN (donne pouvoir à M. PERRINET).

2 absents : M. LHONNEUR, M. BERNARD.

### **DEL23/169 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET BUDGETS ANNEXES – FIXATION DU SEUIL DE RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS À L'EXERCICE**

#### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer à la somme de 1 000 €, le seuil en-dessous duquel les charges et les produits du budget Ville et des budgets annexes ne seront pas rattachés à l'exercice concerné.

### **ADOPTÉ PAR :**

23 voix Pour : M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

10 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. JACQUET), Mme CHAUVET, (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. DUMON (donne pouvoir à Mme MION), Mme KAOUES, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme PIÉTU-AGEORGES), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. KALKIN (donne pouvoir à M. PERRINET).

2 absents : M. LHONNEUR, M. BERNARD.

### **DEL23/170 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - SERVICE DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

#### **Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°2 du service de l'eau potable pour l'exercice 2023.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET.

10 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. JACQUET), Mme CHAUVET, (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. DUMON (donne pouvoir à Mme MION), Mme KAOUES, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme PIÉTU-AGEORGES), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. KALKIN (donne pouvoir à M. PERRINET).

1 abstention : Mme GRISON

2 absents : M. LHONNEUR, M. BERNARD.

**DEL23/171 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – EXERCICE 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°2 du service de l'assainissement pour l'exercice 2023.

**ADOPTÉ PAR :**

23 voix Pour : M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

10 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. JACQUET), Mme CHAUVET, (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. DUMON (donne pouvoir à Mme MION), Mme KAOUES, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme PIÉTU-AGEORGES), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. KALKIN (donne pouvoir à M. PERRINET).

2 absents : M. LHONNEUR, M. BERNARD.

**DEL23/172 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – SERVICE DE L'EAU POTABLE – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES AW99 APPARTENANT À MONSIEUR PHILIPPE PORTIER ET AW75 APPARTENANT À MONSIEUR JACQUES MASSON**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir les parcelles cadastrée AW 99 d'une superficie de 147 580 m<sup>2</sup> et AW 75 d'une superficie de 73 502 m<sup>2</sup>, sis Lieu-dit de St Lazare, appartenant respectivement à Monsieur Philippe PORTIER et Monsieur Jacques MASSON, ou toute personne morale s'y substituant, moyennant le prix net vendeur 130 870,40 € pour la parcelle AW 99 et 76 462,20 € pour la parcelle AW 75,
- d'autoriser Madame la Maire ou l'Adjointe à la Maire déléguée au services publics et au public, et Présidente du Conseil d'exploitation de reaVie à signer les actes de vente à intervenir,
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 2111.

**ADOPTÉ PAR :**

23 voix Pour : M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

10 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. JACQUET), Mme CHAUVET, (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. DUMON (donne pouvoir à Mme MION), Mme KAOUES, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme PIÉTU-AGEORGES), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. KALKIN (donne pouvoir à M. PERRINET).

2 absents : M. LHONNEUR, M. BERNARD.

**DEL23/173 – DIRECTION GÉNÉRALE – ATTRIBUTION CONCESSION D'AMÉNAGEMENT UNITÉ DE PRODUCTION DE RESTAURATION COLLECTIVE**

**Rapporteur Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'attribution à la SEM.VIE du contrat de concession d'aménagement pour l'aménagement d'une unité de production de restauration collective,
- d'autoriser la maire à signer les pièces afférentes.

**ADOPTÉ PAR :**

23 voix Pour : M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

10 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. JACQUET), Mme CHAUVET, (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. DUMON (donne pouvoir à Mme MION), Mme KAOUES, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme PIÉTU-AGEORGES), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. KALKIN (donne pouvoir à M. PERRINET).

2 absents : M. LHONNEUR, M. BERNARD.

## **DEL23/174 - TRANSPORT URBAIN – CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS URBAINS DE VIERZON (STUV)**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte du rapport d'activité 2022 de la Société des Transports Urbains de Vierzon (STUV), conformément à l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales.

### **ADOPTÉ PAR :**

24 voix Pour : M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

10 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. JACQUET), Mme CHAUVET, (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. DUMON (donne pouvoir à Mme MION), Mme KAOUES, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme PIÉTU-AGEORGES), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. KALKIN (donne pouvoir à M. PERRINET).

1 absent : M. BERNARD.

## **DEL23/175 – SEM.VIE – COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2022**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte rendu annuel d'activités pour l'exercice 2022.

### **ADOPTÉ PAR :**

19 voix Pour : M. DRIF, M. DUPIN, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. JACQUET), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. DUMON (donne pouvoir à Mme MION), Mme KAOUES, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme PIÉTU-AGEORGES), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. KALKIN (donne pouvoir à M. PERRINET).

5 ne participent pas au vote : M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. RENÉ.

2 ne participent au vote par mandat : Mme CHAUVET, (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER).

1 absent : M. BERNARD.

## **DEL23/176 – SEM.VIE – ÉQUIPEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE – CONVENTION DE CONCESSION AVEC LA SEM.VIE – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2022**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte rendu annuel d'activités de l'équipement cinématographique pour l'exercice 2022.

### **ADOPTÉ PAR :**

19 voix Pour : M. DRIF, M. DUPIN, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. JACQUET), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. DUMON (donne pouvoir à Mme MION), Mme KAOUES, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme PIÉTU-AGEORGES), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. KALKIN (donne pouvoir à M. PERRINET).

5 ne participent pas au vote : M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. RENÉ.

2 ne participent au vote par mandat : Mme CHAUVET, (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER).

1 absent : M. BERNARD.

## **DEL23/177 – SEM.VIE – BÂTIMENT B9 – DGFIP – CONVENTION DE CONCESSION AVEC LA SEM.VIE – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2022**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte rendu annuel du bâtiment B9 - DGFIP pour l'exercice 2022.

**ADOPTÉ PAR :**

19 voix Pour : M. DRIF, M. DUPIN, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. JACQUET), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. DUMON (donne pouvoir à Mme MION), Mme KAOUES, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme PIÉTU-AGEORGES), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. KALKIN (donne pouvoir à M. PERRINET).

5 ne participent pas au vote : M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. RENÉ.

2 ne participent au vote par mandat : Mme CHAUVET, (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER).

1 absent : M. BERNARD.

**DEL23/178 – DIRECTION GÉNÉRALE – GESTION EN FLUX DE LA RÉSERVATION DE LOGEMENTS – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION À VENIR**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention à venir.

**ADOPTÉ PAR :**

24 voix Pour : M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

10 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. JACQUET), Mme CHAUVET, (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. DUMON (donne pouvoir à Mme MION), Mme KAOUES, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme PIÉTU-AGEORGES), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. KALKIN (donne pouvoir à M. PERRINET).

1 absent : M. BERNARD.

**DEL23/179 – AFFAIRES SCOLAIRES – SCOLARISATION HORS COMMUNE DE RÉSIDENCE  
– PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE SCOLARISATION SOLLICITÉS PAR LA  
COMMUNE DE BOURGES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023**

**Rapporteur : Toufik DRIF**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- fixer à 266,38 € la participation de la commune de Vierzon aux frais de scolarisation de un enfant scolarisé sur la commune de Bourges,
- d'imputer la dépense correspondante au budget, fonction/sous-fonction 22 article 65753.

**ADOPTÉ PAR :**

24 voix Pour : M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

10 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. JACQUET), Mme CHAUVET, (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. DUMON (donne pouvoir à Mme MION), Mme KAOUES, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme PIÉTU-AGEORGES), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. KALKIN (donne pouvoir à M. PERRINET).

1 absent : M. BERNARD.

**DEL23/180 - DIRECTION GÉNÉRALE – EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉO-PROTECTION**

**Rapporteur : Zakaria MOUAMIR**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'étendre le dispositif de vidéo-protection aux lieux suivants :
  - Cimetière Bourgneuf haut
  - Route de Tours
  - École du Colombier

**ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. DRIF, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme ROUX, Mme RUIVO, Mme TAIRET, M. DESNOUES, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

10 voix Pour par mandat : M. AAD, (donne pouvoir à Mme ROUX), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. JACQUET), Mme CHAUVET, (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme DADSI (donne pouvoir à M. MOUAMIR), M. DUMON (donne pouvoir à Mme MION), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme SOCHARD (donne pouvoir à Mme PIÉTU-AGEORGES), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. KALKIN (donne pouvoir à M. PERRINET).

2 voix Contre : M. LHONNEUR, Mme MILLÉRIOUX.

1 voix contre par Mandat : Mme KAOUES, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX).

1 absent : M. BERNARD.

Fait à VIERZON, le 17 novembre 2023,

La Maire,



Corinne OLLIVIER